

Centre Intercommunal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION PROCES-VERBAL DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLLOT Lise ; BUHE Thierry ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

COGQUEN Marie-Jo ; GENETAY Stéphanie ; LE MEAUX Vincent ; RADENNEN-PAGEOT Annick.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Madame GENETAY Stéphanie ayant donné pouvoir à Madame LE SAULNIER Brigitte.

En exercice : **25**
Présents : **19**
Absents : **06**
Représentés : **01**

Départ de M. Yannick ECHEVEST à 19h.

Date d'envoi des convocations : **05 JANVIER 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, la Vice-présidente ouvre la séance.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 novembre 2020

M. GOASDOUE signale que son absence excusée n'a pas été notée correctement dans le dernier PV. Suite à la prise en compte de cette remarque, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19/11/2020.

✓ **Débat d'orientation budgétaire.**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté traduit les enjeux et les modalités opérationnelles liées au fonctionnement du CIAS, aux compétences et missions transférées.

Mme Guillou indique que le prochain exercice budgétaire devrait être impacté par une baisse des recettes et de nouvelles charges :

- ***La construction d'un nouvel EHPAD à Pontrieux.***
- ***Le développement d'une nouvelle offre de soins sur le territoire de l'Agglomération.***
- ***La signature d'un nouveau CISPDR.***
- ***La reconduction du marché pour l'accueil des Gens du Voyage.***
- ***La poursuite de la Politique de Développement social avec le recrutement d'un chargé de mission et d'une enveloppe dédiée.***

Après avoir pris connaissance du Rapport présenté en séance, le Conseil d'Administration prend acte du Débat sur les Orientations Budgétaires 2021 pour le CIAS et note que les options développées dans ce document seront présentées plus précisément dans le projet de budget 2021.

En complément de ce rapport, les administrateurs souhaitent avoir des précisions quant au déploiement de la « Mutuelle Solidaire » (bilan 2019/2020 et perspectives). Cette question fera l'objet d'une inscription pour la prochaine rencontre (25/02/2021).

✓ **Politique santé : déploiement de la télémédecine et antennes de santé.**

GROUPAMA et le CIAS de l'Agglomération souhaitent s'associer afin de mener une expérimentation de la téléconsultation en lien avec les médecins libéraux et les médecins du centre de santé.

Pour compléter cette nouvelle offre, le Centre Hospitalier envisage de déployer des antennes du Centre de Santé sur les territoires en tension (départs de médecins à la retraite).

Sur ces thématiques, une collaboration étroite est engagée avec le CIAS de Leff Armor Communauté notamment dans le cadre de demandes de financement auprès de la Région et du Département.

Le Conseil d'Administration acte le pilotage de deux actions dans le prochain Contrat Local de Santé :

- Un séminaire de rencontre des professionnels de santé.
- L'expérimentation de la télémédecine.

✓ **Adoption d'une convention pour un groupement de commande entre l'Agglomération et le CIAS.**

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à signer une convention pour la création d'un groupement de commandes relatif à diverses familles d'achats entre Guingamp-Paimpol Agglomération, l'Office Intercommunal de Tourisme et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

✓ **Développement social : point sur les démarches en cours et à venir.**

Début 2020, le CIAS a initié une démarche de collaboration avec les CCAS et les communes. Suite aux rencontres programmées, le Conseil d'Administration a validé une première feuille de route.

Début décembre 2020, à l'initiative d'associations caritatives, une rencontre a été organisée pour faire le point sur le suivi et la prise en charge de personnes vulnérables.

Il est prévu de poursuivre ces démarches au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Mme Le Saulnier souhaite que le CASCI soit associé aux futurs échanges. Dont acte.

Demande de transport Social / tous les Maires sont sollicités de plus en plus, mais pas de taxi cause concurrence (Plouezec)

UDCCAS veut s'associer aux ccas/cias pour les aides ABS par une plateforme et création poste Chargé.e de mission coordination (Morgan)

Réflexion sur le relogement en complément du 115 pour que ce soit pérenne / voir avec SIAO

3. EHPAD

✓ Adoption du Budget Primitif 2021.

Mme Britel commente le projet de BP 2021 :

Charges		Hébergement	Dépendance	Soin
Groupe 1 : Exploitation courante	400 000	337 510	30 890	31 600
Groupe 2 : Dépenses de personnel	2 104 750	841 900	420 950	841 900
Groupe 1 : dépenses afférantes à la structure	483 046	417 146	21 800	44 100
Remb capital	3 410	3 410		
Total	2 991 206	1 599 966	473 640	917 600

Produits		Hébergement	Dépendance	Soin
Chapitre 005 Amortissement	70 200	70 200		
Chapitre 017 financements tarificateurs / part usagers	2 734 906	1 403 666	433 640	897 600
Chapitre 018 Prestations de service	186 100	126 100	40 000	20 000
Total	2 991 206	1 599 966	473 640	917 600

Par rapport à 2020, les dépenses du groupe 1 sont stables. La ligne alimentation a été ajusté pour faire face à l'augmentation de la demande pour le portage de repas et pour réajuster les repas du soir suite aux conseils de la nutritionniste.

Les dépenses de personnel (groupe 2) augmentent (intégration des primes Ségur et Grand Age).

Les charges liées à structure sont stables. La vétusté du matériel a un impact important sur les chapitres concernés.

Le Conseil d'Administration souhaite une étude sur l'externalisation de l'entretien du linge plat. Dont acte.

L'estimation des recettes est raisonnable. Elle intègre les crédits de l'ARS finançant les nouvelles primes et prend en compte les éléments fournis par les tarificateurs

La section investissement d'un montant de 69 900 euros est financée par les réserves.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 de l'EHPAD.

✓ Projet de nouvel EHPAD (point d'étape).

Une rencontre associant Côtes d'Armor Habitat et le Centre de Gestion a eu lieu le 16 décembre pour préciser le calendrier et pour programmer la poursuite de la mission de l'ergonome du Centre de Gestion.

La Vice-présidente indique que le maintien de l'équipement en proximité du cœur de ville est un réel atout, n'impacte le budget de l'opération (achat du terrain) et ne retarde pas le démarrage des travaux.

La reconstruction sur site présente quelques inconvénients :

- L'étude géotechnique relève des contraintes liées à la nature du terrain.
- L'obligation de réaliser une opération à tiroir impactant le calendrier.
- La présence du chantier à proximité de l'établissement.

Le Conseil d'Administration prend note du calendrier établi par Côtes d'Armor Habitat :

- Du 20 au 22 janvier 2021 : diagnostic amiante des bâtiments pour préciser le coût de la démolition.
- 1er trimestre 2021 : Poursuite de la mission de l'ergonome du Centre de Gestion (rédaction du tome fonctionnel).
- 9 mars 2021 (14h) : Copil EHPAD : présentation du préprogramme.
- Mi-mars 2021 : le Conseil d'administration du CIAS sera invité à valider le préprogramme.
- Avril 2021 : Appel à candidatures (procédure de Conception Réalisation).
- Mai 2021 : Sélection des candidats retenus pour la 2eme phase.
- Janvier 2022 : Jury de sélection pour la désignation du candidat
- 24 mois de travaux / Livraison courant 2025

✓ **Prime Grand Age**

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur l'instauration de cette prime et sur les conditions d'attribution, et notamment pour les agents sociaux qui exercent ces missions et qui ne sont pas concernés par le décret, en fonction des crédits disponibles.

✓ **Ségur de la santé.**

Dans le cadre des « Accords du Ségur de la Santé », il est prévu une revalorisation des rémunérations des professionnels non médicaux au sein des EHPAD publics.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur ce complément de rémunération et sur les conditions d'attribution en fonction des crédits disponibles.

✓ **Participation à la Protection Sociale.**

Le 25 juin 2020, le Conseil d'Administration a validé les conditions de participation à la protection sociale complémentaire des agents du CIAS et de l'EHPAD.

Pour mémoire, il a été proposé d'opter pour une labellisation, pour tous les agents en activité, et ce de la manière suivante :

- Pour le risque Santé, le montant de l'aide mensuelle octroyée aux agents était de 13€50 net.
- Pour l'assurance Prévoyance, la participation mensuelle de l'employeur était de 13€50 net.

Or, le taux des charges salariales est plus important pour les agents en contrat. Ces dispositions entraînent de fortes disparités.

Pour assurer une égalité de traitement, le Conseil d'Administration est invité à délibérer à nouveau sur un montant brut **et d'annuler la délibération DEL 24-06-2020** :

- Pour les titulaires, le montant de l'aide mensuelle octroyée aux agents serait 15€ brut.
- Pour les contractuels, la participation mensuelle de l'employeur serait 17€ brut.

Le Comité Technique a été saisi de ces nouvelles modalités et s'est prononcé favorablement.

Le Conseil d'Administration valide (1 abstention) ces nouvelles dispositions telles que décrites ci-dessus, et réserve cette aide aux agents en position d'activités quel que soit leur statut.

✓ **Départ en retraite d'un agent : paiement des jours épargnés.**

Un agent, placé en longue maladie, fait valoir ses droits à la retraite. Il dispose d'un Compte Epargne Temps totalisant 38 jours. Cet agent est dans l'incapacité de le solder.

Le Conseil d'Administration autorise la Vice-présidente à procéder au paiement des jours cumulés sur le Compte Epargne Temps.

✓ **Ordres de mission.**

Le Conseil d'Administration autorise la Vice-présidente à signer les ordres de mission **permanents** pour l'année 2021 des agents du CIAS et de l'EHPAD.